

Accueil des nouveaux habitants

Le secrétariat de mairie est ouvert du Lundi au Vendredi

- * de 9h à 12h
- * de 14h à 17h00

Tous les imprimés nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives de changement d'adresse et d'inscription sur la liste électorale sont disponibles en Mairie où nous serons très heureux de vous accueillir .

Le renouvellement des cartes d'identité et de passeport se fait à la Mairie de Luchon.

NOUVEAUTE : [Télécharger le fichier «certificat d'immatriculation.pdf»](#)

Dès le 7 Août 2010

Le certificat d'immatriculation à portée de clic !

Certificat
d'immatriculation

2009CAS6290

- Je fais mes démarches en ligne pour demander l'immatriculation d'un véhicule à mon nom
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- Je vois sur demarches.interieur.gouv.fr

MES DEMARCHES
à portée de clic

L'État simplifie mes démarches

Changement de titulaire

Je peux désormais effectuer la demande de changement de titulaire sur mon certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Cette démarche est accessible sur Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

Je me rends sur <http://www.immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique « je souhaite immatriculer un véhicule d'occasion à mon nom ».
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je peux ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'État pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne mon numéro d'immatriculation et le code de couleur du véhicule communiqué par le vendeur. À défaut, je renseigne le numéro de femme et le date du certificat d'immatriculation remis par le vendeur lors de la vente du véhicule.
- Je renseigne les champs d'informations portés sur la vente du véhicule, le type d'usage prévu, ainsi que les champs concernant ma identité et mes coordonnées.
- Une fois la démarche finalisée, je peux récupérer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

Je peux être accompagné par le rédacteur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures !

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

